

---

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 6 janvier 2026 s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

**Etaient présents** (12) : Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, Mme Edith SIMON, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Emmanuel JOUBIN, Mme Angélique LAGRAIS, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoît RABEL, M. Claude THEAULT.

**Procurations** (4) : M. Dominique BELGACEM (pouvoir à Mme Jocelyne AUBERT), M. Jean-Claude CHARUEL (pouvoir à Mme Angélique LAGRAIS), M. Christophe GACEM (pouvoir à M. Olivier NOCQUET), Mme Sylvie LEHOBEY (pouvoir à Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT)

**Absents - excusés** (3) : Mme Annabelle BEAUQUESNE, M. Yann LE ROUX, M. Nicolas SHELTON.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure CORBEL

Le quorum (au moins la moitié des membres du conseil en exercice soit 10 membres présents) est atteint.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Plan d'adressage : modification de la dénomination des adresses
- Préparation du budget 2026 : présentation des orientations en section d'investissement
- Rénovation énergétique du groupe scolaire : point d'avancement et demande de subvention
- Aménagement cyclable route de Quarante sous : avenant au marché de travaux
- Organisation du repas des Aînés du 25 janvier 2026
- Questions diverses

Afin de rectifier une erreur matérielle dans la délibération adoptée par le conseil municipal le 08/07/2025, Madame le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre et de service pour l'aménagement durable du secteur des Ajoncs et du chemin du Roquet.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :**

**Aménagement durable du secteur des Ajoncs et du chemin du Roquet : correction d'une erreur matérielle dans le montant du 1er marché subséquent**

*Délibération n° 2026/01/13 - 1*

Par délibération n°2025/07/08 – 3 du 8 juillet 2025, le conseil municipal a décidé d'engager le premier marché subséquent de l'accord-cadre attribué à l'Atelier du

## COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 13/01/2026

Marais. Il est indiqué dans la délibération que le montant de ce marché « mission de base » est établi pour un montant de 23 350,00 € H.T.

Or, il y a lieu de lire 25 350,00 € H.T.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la correction de cette erreur matérielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rectification du montant du premier marché subséquent de l'accord-cadre attribué à l'Atelier du Marais qui s'élève à 25 350,00 € HT.

### Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Délibération n° 2026/01/13 - 2

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2025.

### Plan d'adressage : modification de la dénomination des adresses

Délibération n° 2026/01/13 - 3

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'adressage imposé par la loi 3DS du 21 février 2022, le conseil municipal avait validé les dénominations des voies et lieux-dits de la commune par délibération du 8 octobre 2024.

Quelques corrections sont à apporter à la liste :

<i>Nom actuel</i>	<i>Correspondance carte</i>	<i>Dénomination de voie proposée</i>	<i>Correction apportée</i>
Impasse le Mascaret (lotissement en cours)	69	<b>Impasse du Mascaret</b>	Correction de l'article
Charrière du Maronnier (ancien chemin rural de la Maraîcherie)	35	<b>Charrière des Tilleuls</b>	Modification de la dénomination de la voie
Passage de la Chatière (lieudit La Chatière)	75	<b>Passage de la Chatière</b>	Modification orthographe
Chemin de l'Ermitage (lieux dits Le Bois Guérin, L'Ermitage, Le Belvoir)	83	<b>Allée Guillaume Auvray</b>	Modification de la dénomination de la voie
Route des Châtaigniers (lieudit L'Ermitage)	86	<b>Chemin de l'Ermitage</b>	Modification de la dénomination de la voie
Passage des pèlerins (en bordure de littoral, pas d'ancienne dénomination)	99	<b>Passage des pèlerins</b>	Modification orthographe
Résidence de la Roseraie	105	<b>Rue de la Roseraie</b>	Création de la rue

-----  
Madame le Maire précise que les adresses de toutes les constructions ont été renseignées dans la Base Adresse Locale (environ 1140 adresses certifiées). Ces adresses géolocalisées permettront une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts et faciliteront l'intervention des services de secours, la gestion des livraisons, du courrier et le déploiement de la fibre.

Concernant la signalétique, il appartient au maire de prescrire par arrêté municipal toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation.

De ce fait, la dénomination des voies et places publiques de la commune sera matérialisée par l'apposition, par les soins ou sous le contrôle de la municipalité et aux frais de la commune, de plaques indicatives. Ces plaques seront à apposer de telle manière qu'elles soient lisibles de la voie d'accès. Les membres du conseil souhaitent renouveler l'ensemble des plaques existantes de façon à avoir une cohérence sur la commune (même couleur, même taille).

Quant à la numérotation des maisons et autres constructions, le principe est une numérotation continue mais des réserves de numéro peuvent être prévues pour anticiper la construction de nouvelles habitations. La numérotation sera matérialisée par l'apposition d'une plaque indiquant le numéro de l'adresse. La commune prendra en charge le renouvellement des plaques qui seront à apposer, de manière visible depuis la voie d'accès.

S'agissant de la pose des numéros d'habitation, une réflexion est à mener pour déterminer si elle sera faite par la commune ou par les propriétaires. Cela sera précisé par arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

### **Préparation du budget 2026 : présentation des orientations en section d'investissement**

*Délibération n° 2026/01/13 - 4*

Afin de préparer le vote du budget 2026, des propositions d'inscriptions budgétaires en section d'investissement sont présentées au conseil.

Les dépenses prévoient obligatoirement le remboursement du capital des emprunts et le report des restes à réaliser sur les dépenses engagées.

Les principales opérations à poursuivre pour le budget 2026 sont :

- l'extension du cimetière et l'amélioration de l'enclos paroissial,
- la rénovation énergétique du groupe scolaire,
- le projet de construction de logements locatifs « Les Charrières »,
- l'aménagement du secteur des Ajoncs et du chemin du Roquet
- l'amélioration du terrain de foot Louis Hayère,
- l'étude de programmation sur le secteur du Gué de l'Epine
- la mise en œuvre du plan d'adressage,
- la reprise de concessions du cimetière (3<sup>ème</sup> phase),

-----  
Le conseil municipal prend acte de ces orientations afin de poursuivre la préparation budgétaire.

**Rénovation énergétique du groupe scolaire : point d'avancement et demande de subvention**

*Délibération n° 2026/01/13 - 5*

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 8 juillet 2025, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif de l'opération de rénovation énergétique globale du groupe scolaire du Val Saint Père.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics constitue une priorité de l'action communale. Le diagnostic énergétique réalisé sur l'ensemble du patrimoine bâti a identifié les bâtiments scolaires comme prioritaires, compte tenu de leur ancienneté, de leur forte fréquentation et des enjeux de confort et de sécurité des usagers.

Le groupe scolaire Antoine-de-Saint-Exupéry présente en effet plusieurs dysfonctionnements structurels et énergétiques (isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, présence d'amiante), générant une consommation énergétique élevée et un inconfort notable, notamment en période estivale. Afin d'y remédier, la commune a engagé un projet de rénovation énergétique globale visant une réduction estimée à environ 60 % des dépenses énergétiques, tout en améliorant durablement les conditions d'accueil des élèves, des équipes éducatives et du personnel communal.

Cette opération permettra de maintenir la capacité d'accueil de l'établissement (cinq classes, dortoir, salle d'activité et de garderie, bibliothèque-centre de documentation, salle des maîtres), d'adapter les locaux aux usages scolaires actuels et futurs et d'augmenter les surfaces végétalisées.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 203 315,00 € hors options ; les options relatives à l'isolation du vide sanitaire et aux brises soleil étant évaluées à 39 400,00 €.

La demande d'autorisation d'urbanisme est actuellement en cours d'instruction.

La sécurité des enfants constituant une priorité absolue, il a été décidé, après concertation avec les équipes pédagogiques et les représentants des parents d'élèves, de maintenir l'activité scolaire pendant la durée des travaux dans des bâtiments modulaires conformes aux normes en vigueur, implantés dans un espace sécurisé et distinct du chantier, avec une organisation spécifique des déplacements et des temps de récréation.

Le plan de financement prévisionnel s'élève à 1 642 118,37 € HT, comme suit :

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**

Conseil municipal du 13/01/2026

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	Montant H.T		Montant H.T
Maîtrise d'œuvre	158 740,37	Programme Actée-Chêr	120 000,00
Travaux (estimation APD)	1 203 315,00	Etat (DETR, DSIL, Fonds vert) - 40%	656 847,35
Travaux optionnels	39 400,00	Département de la Manche(FIR)	120 000,00
Travaux divers (branchement)	240 663,00	Autofinancement	745 271,02
<b>TOTAL H.T</b>	<b>1 642 118,37</b>	<b>TOTAL H.T</b>	<b>1 642 118,37</b>

*Mme CORBEL trouve dommage de démolir 2 classes car si les effectifs de l'école devaient augmenter, les locaux ne seraient plus adaptés.*

*M. NOCQUET rappelle que l'étude structurelle des deux classes a révélé l'impossibilité de les rénover, en raison de la faiblesse de la charpente et de l'incapacité de la dalle à supporter des charges supplémentaires. Par ailleurs, une présence d'amiante a été détectée dans ces bâtiments.*

*Il a donc été nécessaire d'intégrer ces deux contraintes dans la poursuite du projet et de trouver un compromis, compte tenu du coût du désamiantage, décidé à l'unanimité par le conseil municipal mais non prévu initialement. Afin de respecter l'enveloppe budgétaire, le choix a été fait de ne pas engager immédiatement une reconstruction, dès lors que le projet actuel permet de maintenir la capacité d'accueil existante de l'école sans dégradation du service rendu.*

*Si, à terme, une hausse des effectifs était constatée, il serait possible de reconstruire sur cette emprise ou d'installer des classes modulaires en cas d'urgence.*

*Mme le Maire précise que l'Académie prévoit encore une baisse des effectifs pour la prochaine rentrée. Elle indique que les conditions actuelles sont difficiles, les classes étant surchargées et les personnels sous tension. Cette situation demeure toutefois temporaire, l'école accueillant actuellement, à la demande de l'Éducation nationale, un surcroît d'élèves qui n'a pas vocation à perdurer.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 pour, 1 abstention), décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé,
- d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire,
- d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour l'installation de classes modulaires le temps de réaliser les travaux sur le groupe scolaire,
- d'autoriser Madame le Maire :
  - o à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert 2026 ainsi qu'auprès du Département de la Manche au titre du FIR et auprès de tout autre organisme,
  - o à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Aménagement cyclable route de Quarante sous : avenant au marché de travaux**

*Délibération n° 2026/01/13 - 6*

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 10 juin 2025, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux pour la réalisation d'un aménagement cyclable route de Quarante Sous à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 387 285,44 € H.T.

Le marché a été notifié à l'entreprise EUROVIA le 11 juillet 2025.

Madame le Maire soumet au conseil municipal une proposition d'avenant suite à des modifications de quantités et quelques travaux supplémentaires :

- déplacement du cheminement entre les arbres fruitiers,
- remplacement des plateaux ralentisseurs par des surélévations de voirie de 5 cm demandés par la DDTM dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de DETR,
- ajout de 2 panneaux clignotants devant les passages piétons,
- suppression de certaines bordurettes le long de la piste,
- réalisation de purges et de reprises d'ornierage sur la voirie,
- suppression des spots solaires clignotants devant les passages piétons,
- continuité du cheminement piéton jusqu'à la résidence du Manoir,
- réalisation d'un garde-corps au-dessus du lotissement.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

Montant initial du marché H.T. : .....	387 285,44 €
Montant de l'avenant n°1 H.T. : .....	<b>7 192,51 €</b>
Montant modifié du marché H.T. : .....	394 477,95 €
TVA 20 % : .....	78 895,59 €
Montant modifié marché T.T.C. : .....	473 373,54 €

Considérant que les crédits nécessaires ont été ouverts par délibération du 9 décembre 2025 dans le cadre de l'ouverture des crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure l'avenant n° 1 pour un montant H.T. de 7 192,51 €,
- d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

*M. BOUTIN indique qu'un autre type d'aménagement aurait été moins dangereux que les écluses. Mme le Maire précise que cela a été imposé à la commune.*

*Mme CORBEL demande si des barrières en bois seront installés dans la partie enherbée qui sépare la voie de la piste. M. NOCQUET indique qu'il n'est pas prévu des barrières mais cet espace sera planté (volume végétal). Mme AUBERT ajoute qu'un marquage au sol sera effectué dès que les conditions météorologiques seront favorables ce qui permettra de mieux matérialiser la voie de circulation. Des panneaux lumineux seront également posés au passage pour piétons.*

---

**Organisation du repas des Aînés du 25 janvier 2026**

Madame le Maire donne des informations quant à l'organisation du repas des aînés organisé par le C.C.A.S.

Les membres du conseil sont invités à donner leurs disponibilités pour la mise en place des tables le samedi et le service le dimanche.

**Questions diverses**

- En 2025, des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) ont mené un travail sur le territoire communal dans le cadre d'un projet pédagogique. Madame le Maire informe le conseil que leurs travaux seront exposés à la mairie du 17 janvier au 31 janvier, cette exposition est ouverte à la population.
- La communauté d'agglomération propose la constitution d'un groupe de travail dans le cadre du programme de « Lutte contre les déchets abandonnés » et particulièrement pour la mise en place de marquage au sol. Les élus intéressés peuvent s'inscrire jusqu'au 16 janvier.
- Afin d'étudier les possibilités d'aménagement dans l'ancien presbytère aujourd'hui destiné à usage d'habitation et de commerce, il est proposé la création d'un groupe de travail. Messieurs NOCQUET, RABEL, JOUBIN, THEAULT et Mesdames AUBERT, SIMON et POUSSIELGUE souhaitent en faire partie. Un mail sera adressé aux élus absents afin de savoir s'ils souhaitent intégrer ce groupe de travail.
- Madame le Maire indique qu'une réunion de concertation a eu lieu 12 décembre avec les représentants de l'Etat, du Département et des communes voisines. Des travaux auront lieu sur la RN 175 courant février/mars, deux sorties seront fermées. Ces travaux auront a priori moins d'impact que ceux réalisés en octobre/novembre 2025.
- Mme CORBEL signale que des nids de poule importants se sont formés sur la route qui mène à la station d'épuration. Monsieur THEAULT indique également que les bas-côtés des routes ont été fortement dégradés suite aux problèmes de circulation à l'automne.
- Mme CORBEL demande si les travaux du lotissement à L'Azerie sont stoppés. M. NOCQUET indique qu'ils sont suspendus pour le moment à l'initiative du lotisseur. Concernant l'impact sur l'environnement, des échanges sont en cours entre la DDTM et la commune.
- Madame le Maire informe le conseil du départ d'un locataire dans un logement communal Résidence des Chênes.
- Madame le Maire fait part des différentes décisions prises dans le cadre de sa délégation :
  - *Le 11 décembre 2025, signature d'une convention avec le SDEM 50 pour l'ajout d'un éclairage public chemin de la Brasserie pour un montant de 3 640 € TTC.*

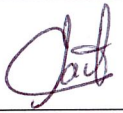
**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**

Conseil municipal du 13/01/2026

- Urbanisme : Monsieur NOCQUET fait part des permis de construire et déclarations préalables de travaux, déposés ou accordés depuis le dernier conseil.
- L'agenda des prochaines réunions et manifestations sur la commune est donné pour information aux membres du conseil.
- Prochain conseil : **Mardi 24 février à 19h00**

Délibération n° 2026/01/13 - 1	Aménagement durable du secteur des Ajones et du chemin du Roquet : correction d'une erreur matérielle dans le montant du 1er marché subséquent	Adopté à l'unanimité
Délibération n° 2026/01/13 - 2	Approbation du procès-verbal de la précédente réunion	Adopté à l'unanimité
Délibération n° 2026/01/13 - 3	Plan d'adressage : modification de la dénomination des adresses	Adopté à l'unanimité
Délibération n° 2026/01/13 - 4	Préparation du budget 2026 : présentation des orientations en section d'investissement	Prend acte
Délibération n° 2026/01/13 - 5	Rénovation énergétique du groupe scolaire : point d'avancement et demande de subvention	Adopté à l'unanimité moins une abstention
Délibération n° 2026/01/13 - 6	Aménagement cyclable route de Quarante sous : avenant au marché de travaux	Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h45.

NOM Prénom	Signature
Marie-Claire RIVIERE- DAILLENCOURT Maire	
Marie-Laure CORBEL Secrétaire de séance	